

COVID-19**590 millions d'euros de pertes de chiffre d'affaires estimées pour le secteur du spectacle vivant privé, et 37 900 personnes concernées par un arrêt de leur activité**

Depuis février 2020, la France fait face à la pandémie causée par le virus COVID-19. Si les défis que pose cette crise mondiale sont considérables d'un point de vue sanitaire, ils sont également sans précédents d'un point de vue économique. Les entreprises du spectacle vivant privé, comme des milliers d'entreprises en France dans tous les secteurs de l'économie, sont confrontées aujourd'hui à des conséquences d'une ampleur inédite. De l'interdiction progressive des événements en fonction de leur taille jusqu'aux mesures de confinement de la population, les décisions prises par le pouvoir exécutif, légitimes d'un point de vue sanitaire, ont réduit à néant leur activité économique.

Le secteur du spectacle vivant en danger absolu

Attentats de 2015, blocages causés par les mouvements des gilets jaunes ou les grèves... ces séquences tragiques et conflits sociaux ont déjà fragilisé depuis plusieurs années l'économie du spectacle vivant privé : producteurs et diffuseurs, salles de spectacles, festivals, cabarets et théâtres privés.

Ce secteur indispensable au dynamisme des territoires est porté, dans sa grande majorité, par des PME/TPE (84% des adhérents du PRODISS), qui investissent lourdement dans la création artistique et pour la production de spectacles partout en France. Leurs modèles économiques sont fragiles ; la marge nette cumulée des adhérents du PRODISS s'élevait ainsi à seulement 1,5% en 2017, contre plus de 7% pour l'ensemble des secteurs marchands. **Si elles ne sont pas soutenues aujourd'hui, la crise du COVID-19 pourrait leur porter un coup fatal et, avec elles, à la majorité des industries créatives et culturelles dont elles sont la locomotive.**

Des dispositifs de soutien accueillis favorablement...

Le ministre de l'Economie Bruno Le Maire a débloqué une enveloppe de 45 milliards d'euros, dont un fonds de solidarité de 1 milliard d'euros minimum pour les sociétés, tous secteurs confondus, de moins d'1 million d'euros de chiffre d'affaires, qui ont perdu, entre mars 2019 et mars 2020, 70% de leur chiffre d'affaires. **Ce soutien est accueilli favorablement par l'ensemble des entreprises du secteur du spectacle vivant privé, dont la trésorerie repose essentiellement sur la billetterie, totalement à l'arrêt durant la période de confinement actuelle.**

Le ministère de la Culture a, quant à lui, annoncé, pour la filière musicale, la mise en place d'un fonds de soutien à destination des professionnels les plus fragilisés et doté par le Centre national de la musique (CNM) d'une première enveloppe de 10 M€, qui pourra être complétée par des financements externes, et de 5 M€ pour le secteur du spectacle vivant hors musical, notamment le secteur du théâtre privé. **Cet effort semble totalement décorrélé de la réalité : il est dérisoire, en termes de montant, au regard de la situation actuelle et des nécessités réelles de la filière.**

Nécessités que le PRODISS a pris l'initiative de chiffrer.

... mais se devant d'être à la hauteur de la gravité de la situation économique

En collaboration avec le cabinet EY, le PRODISS a estimé à **590 M€ la perte totale de chiffre d'affaires** (recettes de billetterie, contrats de cession de spectacles, locations de salles, recettes annexes de bar, restauration, sponsoring...) causée par l'interruption forcée des activités de l'ensemble du secteur du spectacle vivant privé, **du 1^{er} mars jusqu'au 31 mai 2020.**

Elle se décline ainsi :

- Les 360 entreprises membres du PRODISS auront à déplorer sur cette période une perte de chiffre d'affaires totale de près de **477 M€**.
- A cela s'ajoute la perte de chiffre d'affaires des théâtres et producteurs privés, évaluée à **63 M€** par le Syndicat National du Théâtre Privé (SNDPT), et celle des cabarets estimée par le Syndicat National des Cabarets et Music-halls (CAMULC) à **50 M€**.

Le report est une solution envisageable pour une partie des spectacles concernés pour diminuer cette perte sur l'année. Cependant, il est impossible pour certains types de spectacles, internationaux ou exploités sur une longue durée notamment, et pour les petites salles à l'économie fragile. Par ailleurs, **la possibilité de report va être drastiquement restreinte**, compte tenu du nombre de spectacles annulés qui devront s'ajouter au calendrier de programmation et faire face à la fois à une saturation des lieux et à celle de la disponibilité du public.

L'ampleur des pertes de chiffre d'affaires suite à la crise du COVID-19 remet en question la pérennité, voire l'existence, d'un pan important des entreprises du spectacle vivant privé. Dans un secteur composé très majoritairement de PME à la marge nette moyenne négative, **les entreprises ne disposent d'aucune marge de manœuvre afin d'absorber un choc financier aussi violent**. Il devient donc urgent de renforcer les mesures d'accompagnement et les garanties pour les entreprises de notre secteur.

... et à la hauteur d'une situation sociale extrêmement préoccupante

Le spectacle vivant repose par nature sur l'humain, de l'artiste aux techniciens, en passant par l'ensemble des acteurs qui contribuent à créer un spectacle. L'emploi de milliers d'entre eux est en jeu aujourd'hui.

Pour les entreprises du PRODISS, avec l'annulation des représentations de mars à mai, ce sont environ 20 400 artistes et techniciens engagés en CDD d'usage qui se retrouvent menacés. A ceux-ci, s'ajoutent 8 506 personnes employées de façon permanente au sein des entreprises de production, diffusion et d'organisation des spectacles et des festivals, dont l'activité va être arrêtée sur la période. Du côté des cabarets et des théâtres privés, ce sont respectivement 3 500 et 5 500 personnes dont l'activité est menacée.

Au total, **37 900 personnes travaillant pour le spectacle vivant privé sont concernées par un arrêt de leur activité.**

« Plus que jamais, pour éviter un état d'urgence économique et social pour le secteur du spectacle vivant privé, un soutien conséquent, à la hauteur de la détresse économique du secteur, doit être apporté. Il s'agit non seulement de soutenir l'un des poumons des industries culturelles et créatives françaises, mais aussi la capacité de l'ensemble des acteurs du spectacle français à continuer, à l'avenir, d'exister et de créer, en France et sur la scène internationale. »

Malika Segueineau, Directrice générale du PRODISS

[Note de synthèse de l'étude de l'impact économique et social du COVID-19 sur le secteur du spectacle vivant privé en France en pièce jointe](#)

Contacts presse : Sarah Belkahla, sbelkahla@equancy.com, 06 95 95 13 22 -
Kathleen André, kandre@equancy.com, 06 16 55 43 05

A propos du PRODISS

Depuis 1984, le PRODISS, syndicat national du spectacle musical et de variété, est l'organisation patronale représentative des principales entreprises du spectacle musical et de variété en France. Sa mission est de représenter, promouvoir et défendre les intérêts de ses membres. Les 360 entrepreneurs de spectacles du PRODISS (producteurs, diffuseurs, salles et festivals) représentent l'ensemble de la chaîne de création et de diffusion d'un spectacle. Ils ont produit et diffusé 11 300 représentations en 2017, cumulant 12,9 millions d'entrées, organisé 113 festivals et exploité 90 salles sur l'ensemble du territoire. Ils ont généré en 2017 un chiffre d'affaires annuel cumulé de 1,7 milliards d'euros. www.prodiss.org